



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
MAIRIE DE AURIAC-LAGAST

**Procès-Verbal et
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2022.**

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7
Date de la convocation : 06 avril 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril à 20 heures. 30.

Le conseil municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Yves LATIEULE, Maire.

Présents : Valérie BEDOUET-LONG, Pierre GINESTE, Serge GIRARD, Etienne SERIN, Emma SINGLA, Lionel THUBIERES.

Absent : Odile ASTOR (procuration à Serge GIRARD), Serge BONNEFILLE (procuration à Emma SINGLA) Hugo DEJEAN (Procuration à Etienne SERIN) Geneviève NOUYRIGAT (procuration à Valérie BEDOUET.

Emma SINGLA a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Objet de la Délibération : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020(notamment son article 16)

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 établi par la Direction Départementale de Finances Publiques

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2022.

Il rappelle que par délibération en date du 06 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impôts à :

- 24,03 % - Foncier bâti
- 32.08 % - Foncier non bâti.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide et vote à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2022 :

- 24,74% - Foncier bâti.
- 33,02 – Foncier non bâti.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification N°1259 COM.

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2021. Budget commune.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie BEDOUET-LONG, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2021**, dressé par Yves LATIEULE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

libellés	investisse		Fonctionnement		ensemble		
	ment		Dépenses		Recettes		
Résultats reportés	0	85 394.94	0	354521.06	0	439 916.00	
Opérations exercice	43308.72	27 084.69	190 085.70	217 984.43	233394.42	245 069.12	
Totaux	43 308.72	112 479.63	190 085.70	572 505.49	233 394.42	684 985.12	
Résultats clôture	0	69 170.91	0	382 419.79	0	451 590.70	
Restes à Réaliser	35 918.24				35 918.24		
Totaux cumulés	79226.96	112 479.63	190 085.70	572 505.49	269 312.66	684 985.12	
Résultats Définitifs		33 252.67		382 419.79	0	415 672.46	

- Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2021. Budget assainissement.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie BEDOUET-LONG, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2021**, dressé par Yves LATIEULE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

libellés	investisse		Fonctionnement		ensemble		
	ment		Dépenses		Recettes		
Résultats reportés	0	69 960.64	0	492.83	0	70453.47	
Opérations exercice	15 947.94	16 726.00	17 524.21	17 764.65	33472.15	34 490.65	
Totaux	15 947.94	86686.64	17 524.21	18 257.48	33 472.15	104 944.12	
Résultats clôture	0	70738.70	0	733.27	0	71 471.97	
Restes à Réaliser	0				0		
Totaux cumulés	15 947.94	86686.64	17 524.21	18 257.48	33472.15	104 944.12	
Résultats Définitifs		70738.70		733.27	0	71 471.97	

- Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation exercice 2021. Budget communal

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 382 419.79 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	27 898.73
Résultats antérieurs reportés	354 521.06
RESULTAT A AFFECTER	382 419.79
Solde d'exécution d'investissement 2021	69 170.91
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 35 918.24
BESOIN DE FINANCEMENT	0
AFFECTATION	382 419.79
Affectation en réserve R 1068	0
Report en fonctionnement R002	382 419.79
DEFICIT REPORTE D 002	0

Objet : Affectation résultat de l'exploitation exercice 2021. Budget Assainissement.

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 733.27 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	240.44
Résultats antérieurs reportés	492.83
RESULTAT A AFFECTER	733.27
Solde d'exécution d'investissement 2021	70 738.70
Solde des restes à réaliser d'investissement	0
BESOIN DE FINANCEMENT	0
AFFECTATION	733.27
Affectation en réserve R 1068	0
Report en fonctionnement R002	733.27
DEFICIT REPORTE D 002	0

Objet : Approbation du budget primitif 2022 Commune

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	338 399.00	614 223.79
Section investissement	101 378.24	125 095.91
TOTAL	439 777.24	739 319.70

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2022, après avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif communal comme proposé :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Objet : Approbation du budget primitif 2022 Assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section exploitation	18 433.25	18 433.25
Section investissement	87 538.70	87 538.70
TOTAL	105 971.95	105 971.95

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif 2022, après avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif budget assainissement comme présenté :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Fin de réunion.